

Avenir de la langue française

N°37 – juin 2009

Journal de l'association Avenir de la langue française

Association loi 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la communication

SOMMAIRE

Éditorial 1

La vie de l'association

➤ Appel à candidatures au conseil d'administration d'ALF2

Français et Francophonie dans les institutions

➤ Quand les Américains célèbrent la France d'ailleurs3

➤ États généraux de la Francophonie décentralisée à Lyon début 20103

➤ L'entrée d'Israël dans l'organisation internationale de la Francophonie : un objectif pour la France4

➤ M. Abdou Diouf : une trop grande utilisation de l'anglais par les francophones4

➤ La « Carpette anglaise » reprise en Italie5

➤ Prix Citron 2009 : les « Aéroports de Lyon » épinglés au Québec 5

➤ Réorganisation de notre action culturelle à l'étranger5

➤ Tunisie-France, UPM et Francophonie6

➤ Les 6^e Jeux de la Francophonie ... 6

Dossiers

➤ 1) Francophones de Flandre : la Francophonie muette7

➤ 2) L'affaire de «Lyon Airports »8

➤ 3) Les démarches des Québécois en vue du recouvrement de la nationalité française 10

Le français dans le travail

➤ La langue française dans les entreprises17

Brèves 19

Courrier des lecteurs18

Parution signalée..... 20

ÉDITORIAL

Hommage d'ALF à Maurice Druon :

Ami, entends-tu ces cris sourds du pays qu'on enchaîne à nouveau ?

Nous savions que les membres de l'Académie française ne sont « immortels » qu'au regard de la postérité éventuelle de leurs œuvres.

Les secrétaires « perpétuels » n'échappent pas à cette règle d'airain.

Mais Maurice Druon, parti le 14 avril, nous a appris qu'un Immortel peut cesser, de son vivant même, d'être Perpétuel, puisqu'il a volontairement laissé cette charge à un successeur en 1999, après l'avoir exercée pendant près de quinze ans (record de longévité pour un « Perpétuel » ?) avec une grande visibilité nationale et une rare efficacité.

Les media lui ont rendu un hommage convenu, moins vibrant et nourri que « la dose normale » servie à tels et tels chanteurs (même plus en français...) et acteurs aux grands rôles, et autres « pipoles ».

Ils ont dit des choses que nous n'avons plus besoin de répéter, sur sa guerre, sa Résistance (notons qu'elle fut quasi franco-russe aux côtés des Joseph Kessel et Romain Gary...), son mandat rue de Valois, le choix donné aux artistes entre sébile et critique débile, son caractère de lion entre Philippe le Bel, le Roi de Fer, et Robert d'Artois en perpétuelle guerre pour sa terre.

Ils ont mentionné que Maurice Druon a, jusqu'à son dernier souffle, lutté **pour la langue française et pour la Francophonie**, participé à la nouvelle Résistance contre tous ceux qui les abandonnent et sapent dans les rangs de nos « élites » de tous bords.

« Avenir de la langue française » doit et veut ici souligner non seulement l'illustration remarquable de notre langue dans les œuvres de ce grand écrivain, mais encore l'exercice de sa magistrature d'influence et son combat pour la langue, par la plume et les démarches personnelles tantôt discrètes, tantôt tonitruantes et rugissantes, notamment contre les excès dans les réformes de l'orthographe, son appui constant à « ALF » et aux associations pour la défense, l'avenir, le dynamisme de la Francophonie, la création – grâce à lui – du grand Prix de la Francophonie qu'Ottawa a doté et charge l'Académie française d'attribuer chaque année.

On ignore trop que Maurice Druon a réuni un aréopage de très hautes personnalités de toute l'Europe, qui lutte pour que l'Union européenne reconnaisse au français le rôle de langue qui « fait foi » en cas de litiges.

On lui doit, pour la Francophonie-Communauté, la superbe formule : des pays « **ayant le français en partage** ».

Maurice Druon a adhéré pleinement, avec d'autres Immortels : MM. Alain Decaux, Marc Fumaroli, Erik Orsenna, au comité de soutien à notre grand projet de **Centre de la Francophonie et de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et du monde, à Villers-Cotterêts**, château-symbole de l'Ordonnance de François 1^{er} sur l'état-civil et la langue française.

Nous savons qu'il eût été heureux que l'on pût lui chanter, à son départ, comme nous le faisons aujourd'hui :

« Ami, si tu tombes, un ami sort de l'ombre à ta place ! »

Le Président,
Albert Salon

Président de l'association et directeur de la publication : Albert Salon	Rédaction et siège de l'association : 34 bis, rue de Picpus - 75012 Paris - Tél. 01 43 40 16 51
Comité de rédaction : Françoise-Laura Lebeau, Denis Nardin, Albert Salon, Nicolas Terver	Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr Courriel : avenirlf@laposte.net
Abonnement inclus dans l'adhésion à l'association Adhésion de base à l'association, membre actif : 35 €	Imprimé par nos soins

LA VIE DE L'ASSOCIATION

A tous les adhérents d'ALF

APPEL A CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suivant les statuts d'ALF, le conseil d'administration est renouvelable par tiers chaque année à l'occasion de l'assemblée générale qui procède à l'élection de ses membres.

Or, quelques postes vont se trouver prochainement vacants au conseil d'administration.

Agréée par les ministères de la justice et de la culture, notre association a besoin d'administrateurs provenant de tous horizons, qui souhaitent s'impliquer concrètement et durablement – en tout état de cause pour les trois années d'un premier mandat - dans les nombreuses actions qui relèvent de son objet.

Il est essentiel que notre association, non seulement « ne baisse pas la garde », mais développe ses efforts pour répondre efficacement aux attaques dont notre langue continue de faire l'objet de toutes parts. Les informations que vous pouvez découvrir dans le présent bulletin et sur notre site Internet vous le démontrent amplement.

Pour ne pas faillir à notre mission, nous avons besoin de votre volonté, de votre compétence et de votre disponibilité !

En vue de l'assemblée générale qui se tiendra en janvier 2010, nous invitons donc nos adhérents bien à jour de leurs cotisations 2009 et depuis leur adhésion à faire acte de candidature avant le 30 septembre 2009.

La candidature peut être formulée sur papier libre. Les candidats au **renouvellement** y feront état de la bonne exécution des tâches qui ont pu leur être confiées par le Conseil.

MERCI À TOUS LES CANDIDATS

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Quand les Américains célèbrent la France d'ailleurs

Dans un dossier consacré par « Le Monde des livres » du 21 mars 2009 aux auteurs étrangers écrivant en français, paraissait notamment un article intitulé « Quand les Américains célèbrent la France d'ailleurs ».

Sous ce titre, on trouvait le compte-rendu d'un colloque organisé en février précédent à l'initiative du département de français de l'université de Floride (États-Unis), avec pour thème « La littérature monde en français ».

Florence Noiville, l'auteur de l'article, rapporte un constat effectué à l'occasion de cette manifestation : « ce qui s'écrit en français est devenu un tout hétérogène et éclaté. » Autrement dit, les écrivains qui, autrefois, choisissaient d'écrire en français faisaient leur la culture d'un pays, la France ; aujourd'hui, ceux qui adoptent le français ne suivent pas toujours, et de loin, la même démarche.

La littérature française, francophone plus exactement, ne peut plus être considérée à partir d'un centre, mais comme un « archipel »... Une vraie révolution pour les Français, toujours enclins à considérer la littérature de langue française comme gravitant autour d'un noyau dur, la France...

L'« éclatement » de la production littéraire francophone, très au-delà de la France, a d'ores et déjà séduit les universités américaines. Leurs départements de français y puisent un regain de dynamisme, trouvant dans les œuvres d'auteurs issus des cinq continents, et qui écrivent en français, des thèmes et des arguments pour attirer à eux de nouveaux étudiants.

Ce mouvement n'a pas encore touché l'Université française – on y compte les chaires de littérature francophone sur les doigts des deux mains –, mais déjà des initiatives émergent en vue de resserrer les liens entre ceux qui y contribuent ou s'y intéressent.

C'est ainsi que l'écrivain Michel Le Bris lance actuellement une nouvelle revue, « Gulliver », qui paraîtra tous les deux mois avec pour ambition de devenir « le journal de la littérature monde en français ».

Stéphane Marilhacy, secrétaire général d'ALF

NDLR : *Cela vous rappellera, chers lecteurs, des propositions déjà formulées par ALF :*

D'abord, en général, que la Francophonie mondiale soit prise au sérieux !

Ensuite, en particulier, que la France accepte de partager et de décentraliser ; deux mesures symboles à prendre, parmi d'autres : faire cesser, notamment dans nos Salons du livre, la distinction entre « littérature française » et « littérature francophone » (comme si la littérature française n'était pas francophone ; il vaut mieux parler de « littérature de langue française » !...), et créer des institutions fédérales de la langue et des lettres françaises : un « Centre francophone des Lettres », une « Académie de la Francophonie »...

États généraux de la Francophonie décentralisée à Lyon début 2010

Les prochains états généraux de la Francophonie décentralisée se tiendront à Lyon au début de 2010. C'est ce qu'a annoncé Thierry Cornillet, président de l'Association internationale des régions francophones lors d'un coquetel organisé à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon. Cette réunion se tenait à la veille de la Journée de la Francophonie qui se tenait le vendredi 20 mars.

Depuis 1990, les francophones de tous les continents célèbrent chaque 20 mars la Journée internationale de la Francophonie, qui unit 200 millions de locuteurs recensés dans le monde et rassemble aussi les 870 millions de personnes vivant dans les 70 États et gouvernements de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Thierry Cornillet, président de l'AIRF, député européen et conseiller régional, avait invité des responsables publics et privés : préfet de région, élus locaux, responsables des organisations économiques (CRCI, CGPME), PNUD et l'ensemble des consuls francophones rhônalpins à une rencontre-débat consacrée aux grands enjeux de la Francophonie. On notait également la présence d'une délégation du Liban et de la région de Tombouctou (Mali). Philippe Pejo, conseiller technique à la Francophonie auprès du secrétaire d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie, a lu un message d'encouragement et de soutien d'Alain Joyandet, secrétaire d'État. Christian Philip, représentant personnel du président de la République française pour la Francophonie, a présenté les grands enjeux et les priorités de la Francophonie.

Pour en savoir plus sur l'Association internationale des régions francophones: <http://www.regions-francophones.com/>

L'entrée d'Israël dans l'Organisation internationale de la Francophonie : "un objectif pour la France"

L'entrée d'Israël dans l'Organisation internationale de la Francophonie reste "un objectif pour la France" et son président Nicolas Sarkozy, selon l'ambassadeur de France en Israël, Jean-Michel Casa.

L'entrée d'Israël dans l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) reste un objectif pour la France, mais serait plus facile à réaliser dans un contexte d'apaisement régional, car son admission se heurte depuis des années à l'hostilité de pays arabes membres de l'organisation.

Selon une enquête sur la population francophone en Israël, dirigée par le sociologue Eliezer Ben Rafaël, il y a un regain de la francophonie, notamment par l'apport d'une immigration récente venue de France. Jusqu'à 20 % d'Israéliens, sur une population de plus de sept millions, seraient francophones.

Source : dépêche AFP du 23 mars 2009

M. Abdou Diouf en visite au Québec : « Une trop grande utilisation de l'anglais par les francophones »

Lors d'une allocution sur l'avenir de la Francophonie organisée par le Conseil des relations internationales de Montréal, M. Abdou Diouf, secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a rappelé que, malgré l'adoption unanime, en 2006, d'un vade-mecum sur l'utilisation du français dans les organisations internationales, des officiels francophones ne respectent pas leurs engagements.

« Il faut avoir le courage de dire, entre nous, que tous les représentants ou fonctionnaires de nos pays membres en poste dans les organisations internationales ne jouent pas le jeu, et qu'ils sont nombreux à choisir de s'exprimer en anglais quand rien, ni personne ne les y oblige. »

À Bucarest en 2006, les ministres des Affaires étrangères des pays membres de l'OIF se sont en effet engagés à s'exprimer en français dans les organisations internationales et régionales qui le permettent, à moins qu'ils puissent s'exprimer dans leur(s) langue(s) nationale(s).

Au sommet de Québec à l'automne 2008, les membres de l'OIF ont réitéré leur volonté de valoriser la langue française. En effet, lors du dépôt du rapport sur le suivi du vade-mecum, 45 des 68 États membres et observateurs de la Francophonie n'avaient pas répondu au questionnaire sur l'usage du français dans les organisations internationales.

L'Observatoire de l'espace francophone est né le 25 mars 2009 à Montréal

Lors de ce sommet, l'OIF, a créé l'**Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone**, nouvel organisme qui colligera et analysera les données sociodémographiques dans les pays francophones afin de mieux cerner la situation de la langue française.

Le protocole de création a été signé en présence de M. Abdou Diouf. « La langue française est le ciment de notre coopération, mais elle représente aussi un système de valeurs, celui que nous entendons défendre à l'échelle du monde. Nous avons besoin d'un plus grand volontarisme pour sa promotion. » a-t-il déclaré.

Établi à l'Université Laval, à Québec, et doté d'un budget de 650 000 \$ pour les quatre prochaines années, l'Observatoire sera composé de chercheurs provenant des universités francophones.

« Alors qu'il est demandé à l'OIF et aux opérateurs de la Francophonie d'axer leur gestion sur les résultats et de développer des indicateurs de la performance de leurs actions, il s'avère indispensable de suivre l'évolution de la situation linguistique », a déclaré M. Diouf.

De son côté, le ministre québécois de la Francophonie, Pierre Arcand, a souligné que « la création de cet Observatoire assure un rayonnement international de l'expertise québécoise en matière de démographie et de linguistique. Cet engagement de notre Gouvernement démontre également toute l'importance qu'accorde le Québec à la langue française ici et dans le monde ». Le premier rapport de l'Observatoire sera présenté au prochain sommet de la Francophonie, à l'automne 2010.

La « Carpette anglaise » reprise en Italie !

Nos amis de l'association italienne ERA-Onlus s'intéressaient au prix de nos associations (ALF, ASSELAF, CLEC, DDC, DLF...) groupées avec des écrivains et journalistes dans l'« **Académie de la Carpette anglaise** » présidée par Philippe de Saint-Robert.

Marc Favre d'Échallens et nous leur avons fourni les informations qu'ils nous demandaient. Ils ont maintenant leur prix : « **Italiano zerbino* della lingua inglese** », avec l'esprit et les cibles analogues de la « Carpette », dont ils revendiquent la filiation.

Nos amis d'Italie nous honorent. Ils nous aident aussi : dans toute l'Europe remplie de carpettes de l'empire anglo-saxon, il faut que les rieurs se mettent dans notre camp du respect des langues.

La première édition du prix fut organisée le 13 mai 2009 à Rome, dans la salle de conférences de la Chambre des députés.

* **zerbino** = **paillason**

LE RECTEUR PROFUMO, 1^{er} PRIX DU « ZERBINO DELLA LIGUA INGLESE »

C'est le recteur du pôle Polytechnique de Turin, le professeur Francesco Profumo, qui a reçu le prix pour avoir discriminé les étudiants italiens qui souhaitaient étudier dans leur langue nationale, l'italien.

Le « polytechnicien », en effet, n'a pas seulement supprimé plusieurs cours universitaires en langue italienne en les remplaçant par l'équivalent en langue anglaise, mais encore adopté une politique systématique de frein à l'apprentissage de la langue italienne, avec une exemption totale des frais universitaires pour les cours en anglais.

Les jurés, représentants de la scène artistique et culturelle italienne, ont classé aux deuxième et troisième places respectivement le professeur Finazzi Agrò, ex-recteur de l'université de Tor Vergata et responsable de la naissance d'un cours universitaire en pharmacie complètement en anglais, et la région Piemonte, représentée par Mercedes Bresso et Andrea Bairati, qui a violé le principe du multilinguisme européen en imposant l'anglais comme seule langue autorisée pour le dépôt des demandes de financement de projets de recherche dans le domaine humaniste, essentiellement local.

Le *zerbino* transalpin condamne donc, comme l'a affirmé dans son discours la chanteuse italienne Mariella Nava, « l'incomparable recteur Profumo » : « l'exemple le plus aberrant du moment, puisqu'il taxe ceux mêmes qui revendiquent le droit d'étudier dans la langue de la République et détaxe ceux qui acceptent d'étudier dans la langue de la Reine. »

NDLR : Nous avons légèrement adapté cette traduction fournie en même temps que le communiqué en italien par l'Associazione Radicale per la Democrazia Linguistica, Roma 00186 Via di Torre Argentina 76 - Tél : 0668979301.

Prix Citron 2009

Les « Aéroports de Lyon » épinglés au Québec !

À l'occasion de la Francofête, Impératif français a divulgué les noms des lauréats 2008-2009 de ses célèbres prix Citron et Coco décernés annuellement. Ils ont, comme notre Carpette, **un volet étranger**. Le **prix Citron 2009** a été attribué à la société aéroportuaire de Lyon, qui a tenté de remplacer l'appellation française Aéroports de Lyon par la dénomination anglaise "LyonAirports".

Impératif français pratique la solidarité, comme nous le faisons à leur égard : il a contribué à notre victoire portée sur les ailes de Saint-Exupéry, comme au succès de notre conférence de presse internationale sur le droit aux langues nationales au travail tenue le 9 mars 2009 au Palais Bourbon. Merci !

Vive la Francophonie des sociétés civiles francophones ! (NDLR)

Réorganisation de notre action culturelle à l'étranger

Le ministre des affaires étrangères a annoncé, mercredi 25 mars, qu'un label unique « Institut français » serait bientôt lancé afin de regrouper les instituts déjà existants, les centres culturels français et les services culturels des ambassades. Cette décision intervient dans le cadre de la réforme de la politique culturelle de la France à l'Étranger. Depuis 2007, le secteur est secoué par une série de restrictions budgétaires importantes (*Le Monde* du 24 janvier) qui ont provoqué une crise de confiance des équipes.

Article publié le 28 mars 2009 par Nathaniel Herzberg, « Le Monde »

NDLR : Merci à nos lecteurs de nous faire part de leurs réactions.

Tunisie-France, UPM et Francophonie

Lors de son récent voyage en Tunisie, le Premier ministre français a plaidé en faveur de l'Union pour la Méditerranée (UPM), lors d'une rencontre avec les étudiants de l'Institut national des sciences appliquées et de la technologie (INSAT), créé grâce à la coopération franco-tunisienne.

Selon lui, le projet méditerranéen lancé par M. Nicolas Sarkozy "dessine une réponse collective et pragmatique face aux menaces de la crise économique mondiale, du changement climatique, de la dégradation de l'environnement et de la montée de l'intolérance". "La Méditerranée est l'un des cœurs battants du monde, mais elle est aussi le laboratoire d'un avenir qui la dépasse", a-t-il martelé. Tout en déplorant le retard dans la mise en œuvre de l'UPM, il estime que "ces difficultés, loin de nous bloquer, confirment au contraire l'urgence et l'importance de la mise en œuvre de projets concrets, capables de cimenter une solidarité entre les peuples".

M. Fillon a aussi défendu la Francophonie, "seule structure de dialogue nord-sud qui fonctionne vraiment depuis des années". Selon lui, ce "privilège" que partage la France avec la Tunisie, parmi 50 autres pays, "enrichit notre regard sur le monde et enrichit le monde de notre regard". Il s'est félicité de constater que les étudiants tunisiens, dont 10 000 poursuivent leur scolarité dans l'Hexagone, "ont une facilité particulière pour réussir leur arrivée en France". Il a, dans ce contexte, confié avoir suggéré à son homologue tunisien M. Mohamed Ghannouchi d'accroître le nombre de chaînes francophones en Tunisie.

Source AP

Les 6^e Jeux de la Francophonie à Beyrouth du 27 septembre au 6 octobre 2009

Les prochains Jeux, placés sous le signe de la solidarité, de la diversité et de l'excellence, vont réunir à Beyrouth (Liban) du 27 septembre au 6 octobre près de 3 000 jeunes artistes et sportifs d'au moins 50 pays membres de la Francophonie. Grand rendez-vous attendu par la jeunesse francophone, la cérémonie organisée par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) a permis d'annoncer la couverture médiatique internationale proposée par les partenaires, au premier rang desquels TV5 Monde, Radio France Internationale, les Radios francophones publiques et le magazine Jeune Afrique. Une convention sera signée avec le média TV hôte diffuseur, Future TV, chaîne privée nationale au Liban dont les images seront libres de droit.

Le public découvrira des jeunes talents de grande qualité venus de tous les continents. On ne saurait oublier que les Jeux de la Francophonie leur offrent une première tribune internationale, comme ce fut le cas par exemple pour Hicham El Guerrouj (athlétisme), Marie José Pérec (athlétisme), Mélanie Engoang (judo), David Douillet (judo), Mayra Curado Andrade (chanson).

Les sélections aux 6^e Jeux recensent 37 nations représentées dans les 7 épreuves culturelles : la chanson, le conte, la danse de création, la littérature, la peinture, la photographie et la sculpture. Pour le volet sportif, Talal Arslan, ministre de la Jeunesse et des Sports du Liban, s'est réjoui de la participation des meilleurs athlètes dans les 6 disciplines suivantes : athlétisme, basket-ball féminin, football masculin, boxe, judo et tennis de table, ainsi que le volley-ball de sable à titre de démonstration. Les tirages au sort des équipes de football et de basket ont eu lieu en présence de Gérard Houllier et Yvan Mainini, représentants désignés respectivement par la FIFA (Fédération internationale de Football Association) et la FIBA (Fédération internationale de Basket Association).

À six mois de l'événement, le haut niveau de participation et l'avancement des préparatifs "montrent la volonté de chacun de faire des Jeux de la Francophonie de Beyrouth un véritable succès et témoignent de l'attachement porté à la jeunesse francophone", a déclaré Clément Duhaime, qui a également souligné la qualité de l'implication et l'efficacité des deux comités d'organisation, national et international (CNJF et CIJF) qui ont permis de tenir les échéances fixées.

Source OIF/CVN, 26/04/2009

DOSSIERS

1 - Francophones de Flandre : la Francophonie muette ?

De Haan (Belgique), le 20 mars 2009 : l'Association pour la promotion de la Francophonie en Flandre (APFF) a réagi au quart de tour au message du secrétaire général de l'OIF, Abdou Diouf, appelant les francophones à se montrer audacieux et revendicatifs à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie.

"L'opportunité est trop belle pour ne pas la saisir !" précise Edgar Fonck, directeur de l'APFF, dans le numéro "spécial Francophonie" des "Nouvelles de Flandre".

L'APFF lance à son tour un appel à la Francophonie pour qu'elle "relaie et appuie les prises de position des plus hautes instances internationales (ONU, Conseil de l'Europe), ainsi que de la presse mondiale, en faveur des francophones de Flandre".

L'Organisation internationale de la Francophonie souffrirait-elle d'aphonie? Les quelque 300 000 francophones de Flandre, en tout cas, n'entendent pas le son de sa voix, alors que leur sort, et donc celui de la culture française en Flandre, va se jouer dans les mois qui viennent (...).

La présence de l'importante minorité francophone en Flandre a été, à la suite du rapport de madame Nabholz-Heidegger, reconnue par le Conseil de l'Europe. Cette minorité, la Flandre refuse toujours de la reconnaître. La Flandre d'ailleurs n'a toujours pas ratifié la convention-cadre sur la protection des minorités.

Les francophones de Flandre ne demandent vraiment pas grand-chose. Ils sont pratiquement tous bilingues. Forcément, puisque tous les rapports avec l'administration publique ont nécessairement lieu en flamand. Sauf dans les communes de la périphérie de Bruxelles, où l'on a prévu un régime « à facilités » continuellement contesté du côté flamand.

Les francophones de Flandre ne demandent qu'une chose, qu'on leur permette d'organiser leur vie culturelle qui implique, pour certaines manifestations, une aide financière publique. Les autorités flamandes ont interdit à la Communauté française de Belgique de subventionner des activités francophones en Flandre. Et, en même temps, elles annonçaient qu'elles-mêmes n'aideraient pas les associations francophones. C'est l'étrangement entre deux portes (...).

Peut-être est-il bon de rappeler que la Flandre a signé des accords culturels avec une série de pays, dont la France, alors qu'elle refuse de faire de même avec la communauté française de Belgique. Malgré le ferme souhait exprimé par le Conseil de l'Europe.

Les manquements en matière d'esprit démocratique émeuvent les sphères les plus élevées du pouvoir en

Europe et jusqu'à l'ONU. On découvre les pratiques en matière linguistique en Flandre.

Le Conseil de l'Europe, saisi d'une proposition de la Chambre des pouvoirs locaux, « invite sa commission institutionnelle à entreprendre un "monitoring" général de la Belgique sur les questions de démocratie locale, en attachant une attention particulière à l'évolution des manquements à la Charte constatés par les rapporteurs au cours de leur mission d'enquête et de faire rapport à ce sujet ».

Voilà la Belgique mise sous tutelle ! Elle, dont la Constitution de 1831 a servi d'exemple à plusieurs pays. Elle, qui est cofondatrice de l'Europe. Et tout cela à cause de l'obsession « politico-psychiatrique » antifrancophone des politiciens flamands (...).

Le monde politique belge s'apprête à sceller le sort du pays après les élections régionales de juin. La Flandre y est demanderesse de plus de pouvoir sinon d'indépendance.

Que deviendront les francophones de Flandre dans cette Belgique une fois de plus remodelée ?

Les pouvoirs européens veilleront au grain, on vient de le voir. Et la Francophonie, qui représente 200 millions de francophones dans le monde, n'aurait rien à dire s'il était porté atteinte aux droits démocratiques des francophones en Flandre ? Elle ne joindrait pas sa grosse voix à celles des instances européennes et de la presse mondiale ? Les atteintes aux libertés n'existent pas exclusivement dans les pays africains ou asiatiques, où elle n'hésite pas à intervenir !

Pour plus d'informations, nous vous renvoyons à l'article "Francophones de Flandre : la Francophonie muette ?" publié dans le numéro 52 (mars-avril 2009) des "Nouvelles de Flandre". Ce numéro "spécial Francophonie" peut aussi être consulté sur le site <http://www.dmnet.be/ndf>.

L'Association pour la promotion de la Francophonie en Flandre (APFF) ne poursuit aucun but politique et n'entend nullement remettre en cause le statut linguistique de la Flandre. Elle veut simplement que le français, l'une des langues officielles de la Belgique, ait droit de cité en Flandre au même titre que toute autre langue.

NDLR : Nos lecteurs qui souhaiteront s'informer sur l'évolution de la situation en Belgique, sur le développement des idées tant d'indépendance que de « réunio-nisme » en Wallonie, et sur l'attitude possible de la France, de l'Allemagne, de l'Europe, face à un éventuel éclatement de l'actuel royaume du fait d'une possible indépendance de la Flandre, sont invités à visiter le site www.voxlatina.com, plus particulièrement sa rubrique : « France, Wallonie, Bruxelles : un avenir commun ? ».

2 - L'affaire de « Lyon Airports »

La société gestionnaire des aéroports de Lyon avait conclu avec le consultant « Brainstorming » à grands frais (plus de 200 000 €) un contrat d'anglicisation de sa communication. En mars, notre association était, parmi d'autres, intervenue pour empêcher cette forfaiture.

Le préfet de région, M. Jacques Gérard, avait aussitôt obtenu le retrait de la dénomination « Lyon Airports » et le retour à « Aéroports de Lyon ». Cette victoire ne portait cependant que sur la partie émergée du programme. ALF, avec ses alliés, poursuit son action pour que l'abcès soit complètement vidé.

Deux de nos militants ont développé des arguments que nous devons diffuser au maximum pour faire pièce à propagande et désinformation adverses. Nous invitons nos lecteurs à apporter leurs pierres à cet édifice !

La polémique Lyon Airports

Le courrier suivant est de M. de Poli, membre de l'association Défense de la langue française, et adhérent d'Avenir de la langue française, contre les arguments fallacieux de M. Jean-François Bourrec, responsable de la société de consultants « Brainstorming » :

À l'attention de M. Jean-François Bourrec

Je me permets de vous écrire car j'ai lu votre réponse en tant que président de l'agence de communication Brainstorming concernant le changement de nom de l'aéroport de Lyon : j'ai été consterné par certains propos inexacts et me permets donc d'ajouter quelques observations.

Les organisations de défense de la Francophonie sont nécessaires (...). Y compris celles qui intègrent la langue « de Babel » actuelle : l'anglais international.

Cette dernière affirmation est ridicule car l'anglais n'est aucunement la langue « de Babel » actuelle. Comment affirmer une telle absurdité alors que seulement 7 % de la population mondiale est de langue maternelle anglaise et que l'immense majorité des habitants de la planète (presque 90 %) ne parle pas du tout anglais ? Cette absurdité qui voudrait faire de l'anglais l'unique idiome international est bien évidemment une stratégie des Anglo-Saxons pour promouvoir leurs intérêts économiques au détriment des autres. De nombreux Français n'ont malheureusement pas compris cette évidence. Plus généralement, l'anglais a des effets néfastes pour nos intérêts nationaux. Par exemple, la recherche française est largement pillée par les Américains du fait de l'emploi de l'anglais par les chercheurs, comme l'a brillamment démontré l'universitaire Charles Durand dans son argumentaire intitulé « Le français, une langue pour la science ».

Le postulat est le suivant : pour porter notre excellence française et nos valeurs, pour être entendu et compris, adaptons-nous à nos interlocuteurs.

Là aussi, affirmation totalement aberrante ! Car on ne peut défendre ses intérêts en bafouant son identité. On préfère toujours l'original à la copie. C'est ce qu'ont bien compris de nombreux Français, dont le député de l'Est-Lyonnais Philippe Meunier (UMP), que je cite : « Only Lyon, OL Land et maintenant Lyon Airports... C'est grotesque ! Avec Gérard Collomb, on a une promotion de la langue anglaise sur toutes les grandes politiques de l'agglomération. Le préfet a totalement raison. C'est contre-productif. Ce n'est pas en singeant les Anglo-Saxons que l'on développera nos territoires. C'est en défendant nos valeurs, notre identité et nos atouts. »

le monde des affaires s'est organisé autour d'une langue unique, compréhensible par tous et partout (...).

Là aussi, totalement faux. La langue des affaires, c'est la langue du client. Toutes les entreprises ont des stratégies multilingues et celles qui se sont cantonnées à l'anglais ont fait faillite. Extrait de l'argumentaire de Charles Durand :

« Il est bien connu que tous les commerçants qui veulent accroître leurs parts des marchés internationaux doivent utiliser la langue de leurs clients. Il y a une quarantaine d'années, cette approche assura le succès de firmes telles qu'IBM. IBM traduisait tous les manuels techniques, offrait des séminaires et de la formation dans plus de vingt langues différentes et en vint même jusqu'à traduire les textes des boutons des panneaux de commande de ses ordinateurs. Là où les mots et les désignations étrangères manquaient, IBM inventa de nouveaux mots tels que "ordinateur". Il est important de noter qu'IBM n'offrit jamais le meilleur de la technique. Les machines commercialisées par IBM offraient des performances médiocres par rapport à celles de ses concurrents et leur usage était souvent beaucoup plus compliqué. Par exemple, l'ordinateur 5 000 de Burroughs, qui fut annoncé au tout début des années 60, utilisait des techniques beaucoup plus avancées que ses homologues d'IBM. Pourtant, Burroughs, avec ses unités de traitement plus rapides et ses

logiciels beaucoup plus conviviaux, n'avait que 8 % du marché lorsque ce fabricant occupait pourtant la deuxième place de constructeur d'équipements informatiques à l'échelle mondiale.

Beaucoup de sociétés de la « nouvelle économie » se sont rendu vite compte de l'importance des langues autres que l'anglais. Très tôt, la société Yahoo, par exemple, adapta ses moteurs de recherche et ses services en ligne aux besoins de ses clients internationaux en traduisant de manière systématique toute l'information textuelle, en changeant le format de ses écrans d'accueil et en indexant les compagnies étrangères dans leurs langues nationales respectives, rejetant toujours toutes les demandes faites quelquefois par certaines industries de mettre sur ses serveurs français des informations en anglais. Cette approche a payé. Cinq ans après ses débuts, Yahoo était déjà installé dans 24 pays... »

L'anglicisme « OnlyLyon » n'a choqué personne et pour cause : à mission internationale, pourquoi ne pas oser le nom international ?

Mais en quoi un nom français serait-il moins international ? Le français est la seconde langue enseignée au monde, officielle dans trente pays et présente sur tous les continents. Il est complètement ridicule, dans ces conditions, de ne pas l'utiliser quand on est un organisme français.

Et que le débat soit alimenté par la réflexion, l'échange et l'intelligence.

La réflexion et l'intelligence, parlons-en ! Manifestement, vous ne connaissez rien à la géopolitique des langues et je vous invite donc à vous informer sérieusement. Par exemple en imprimant et en lisant les deux textes suivants : « Une langue universelle ou une langue coloniale ? » :

<http://www.imperatif-francais.org/bienvenu/semaine-de-la-francophonie/1999/une-langue-universelle-ou-une-langue-coloniale-.html>, « Le français, une langue pour la science » :

<http://www.imperatif-francais.org/bienvenu/articles/2001/le-francais--une-langue-pour-la-science.html>

Daniel de Poli

Arguments complémentaires de François Griesmar, membre d'Avenir de la langue française

Cet argumentaire est effectivement excellent.

Je me permets d'ajouter une observation découlant d'expériences personnelles en Corée du Sud et au Japon à propos de la difficile maîtrise de l'anglais par maints Asiatiques [j'entends par là les peuples relevant de "l'aire culturelle chinoise" : a contrario, le cas des Indiens est différent car, dans ce pays, l'anglais est une langue de communication très bien maîtrisée par les classes "supérieures", i.e. celles qui sont en contact avec l'étranger.

Beaucoup de gens – et pas seulement les anglophones – tiennent comme un article de foi incontestable que "Everybody speaks/understands english" : quiconque a fréquenté un peu en profondeur Coréens et Japonais (pour parler des nations que je connais) sait que cette affirmation est généralement fausse :

- l'anglais – -comme les autres langues européennes d'ailleurs – est très différent (grammaire, syntaxe, références sous-jacentes...) du coréen ou du japonais ; pour imaginer la difficulté que cela peut représenter pour un Asiatique, essayez d'imaginer le travail nécessaire pour un Français ou un Américain (à supposer qu'il vienne à ce dernier l'idée bizarre de s'intéresser à une autre langue que la sienne) afin d'être capable de s'exprimer correctement en coréen, langue pourtant pas trop difficile puisqu'elle s'écrit non en idéogrammes mais avec un alphabet génialement conçu et qu'il n'y a pas de tons ou demi-tons contrairement au chinois !

- apprendre l'anglais est également difficile pour les Asiatiques car les séjours dans des pays anglophones coûtent cher : en effet, il ne s'agit pas de sauter dans un "Eurostar" mais de prendre l'avion et de parcourir des milliers de kilomètres (Séoul-Honolulu : 7 321 km, Tokyo-Los Angeles : 8 800 km...) ; en Corée du Sud, vu la terrible pression constituée par la nécessité de connaître l'anglais dans un contexte de concurrence féroce entre individus (dont on n'a pas idée dans notre "Douce France"), il n'est plus exceptionnel qu'un certain nombre de familles se séparent pendant des années de la façon suivante : la mère et les enfants vont habiter dans un pays anglophone (souvent le Canada, jugé plus sûr que les États-Unis) pour s'immerger dans un environnement anglophone et suivre une scolarité anglo-saxonne tandis que le père reste en Corée, vit dans un minuscule studio en se privant de tout et travaille "comme un fou" pour entretenir toute sa famille ainsi expatriée ; voilà un exemple des conséquences de la logique du tout-anglais prônée par Monsieur Bourrec : familles séparées, enfants coupés de leur culture évidemment dévalorisée à leurs yeux, vie de fourmi pour le père, mère parfois "perdue" dans un pays dont elle ne maîtrise pas toujours bien la langue et les coutumes...

Aussi, bien que la Corée du Sud et le Japon soient de grandes puissances économiques qui ont été principalement "formées au monde moderne" par les États-Unis dont la présence (économique, culturelle...) est très voyante, maîtriser l'anglais suffisamment pour pouvoir le comprendre et s'exprimer à un niveau autre que l'échange d'informations "basiques" représente pour les Coréens ou les Japonais un gigantesque effort... et une source de "stress" énorme... d'autant plus que, dans ces civilisations, montrer qu'on ne maîtrise pas un "problème" ne se fait pas (ce qu'on appelle communément « perdre la face » : et ce n'est pas un cliché !).

Par conséquent, en restant sur le simple terrain de l'efficacité et en gardant à l'esprit que, sauf exception, un non-anglophone ne maîtrisera jamais l'anglais aussi bien qu'un anglophone, il est préférable chaque fois que possible de s'adresser dans leur langue aux non-anglophones.

Dans le cas des aéroports de Lyon, on peut imaginer que la société, en coopération avec l'office de tourisme et toute autre entité ayant vocation à informer des étrangers, élabore des documents d'informations en de nombreuses langues qui soient accessibles en ligne à l'aéroport (points d'information...), ce qui permettrait par exemple au personnel d'accueil, voire aux étrangers directement, d'imprimer à la demande des "mini-livrets" (des photocopieuses-imprimantes en couleurs peuvent sortir des livrets de format A5 [21 x 14,85 cm] agrafés) d'information en des langues multiples.

On peut imaginer le soulagement et la joie – fût-elle contenue – d'un touriste coréen ou d'un homme d'affaires chinois disposant aussi facilement de 4 à 16 pages d'informations dans sa langue, avec indication de la prononciation des noms propres utiles, comme celui de la ville, des principaux endroits : inversement, le Japonais qui voit "LYON AIRPORTS" va prononcer « La-é-onn » le nom de la ville... et on lui souhaite beaucoup de plaisir quand il s'expliquera avec un chauffeur de taxi ! Pourquoi ne pas engager quelques stagiaires (ex. : étudiants en langues) parlant des langues autres que l'anglais (il doit exister des statistiques sur le pays de provenance et la nationalité des personnes arrivant à l'aéroport, ce qui permet de définir les langues prioritaires) qui soient disponibles à un point ou bureau d'information ?

François Griesmar, consultant international

3 - Les démarches de Québécois en vue du recouvrement de la nationalité française perdue en 1763 au Traité de Paris

Nous publions ci-après, avec l'autorisation de ses auteurs, un dossier dont nous avons soutenu la présentation aux autorités françaises, au nom de l'histoire et de la solidarité des sociétés civiles francophones.

« Nous sommes d'une race qui ne veut pas mourir »

Cette phrase de *Maria Chapdelaine* de Louis Hémon, reprise dans *Menaud, maître-draveur* de Félix-Antoine Savard, exprime le sentiment ravivé aujourd'hui des Québécois et autres Canadiens francophones qui se sentent de plus en plus minorés et menacés d'extinction par une politique – ancienne et d'une redoutable constance – de la majorité canadienne et de l'Amérique du Nord anglophones, et par leur propre indécision due à la longueur de la domination subie.

Une minorité d'entre eux voudrait, du reste, recouvrer une nationalité française qu'ils estiment, non sans arguments, ne pas avoir réellement perdue au moment de la conquête anglaise. Non pas nécessairement par amour immodéré et aveugle de la France, mais pour garder le lien avec leurs racines, avec leur histoire que l'on s'efforce, là-bas, beaucoup plus que chez nous en France, d'effacer de leurs mémoires.

Dans ce dossier, notre rédaction se borne à vous donner trois éclairages, qu'elle juge propres à illustrer un vrai problème trop occulté :

- 1) l'angoisse identitaire ;
- 2) le cas particulier d'un réveil des Métis ;
- 3) le désir, encore très minoritaire, et que la France officielle ne souhaite (ne peut ?) guère nourrir ou encourager, de recouvrer la nationalité française, perdue au traité de Paris en 1763.

1) Angoisse identitaire des Québécois de souche française

Voici un extrait d'une « tribune libre » écrite à la suite d'une décision canadienne fédérale touchant à la définition de la citoyenneté, adressée le 23 mai 2008 à VIGILE (site québécois souverainiste) par Marie Mance Vallée, militante québécoise, auteur de l'article ci-après sur les métis francophones du Québec et du Canada (« Des métis reforment les rangs ») :

Tribune libre : La fin de notre Histoire

...
Il n'y a plus de peuple fondateur ; il n'y a maintenant que des citoyens (y compris la communauté francophone qui ne serait plus de souche) de toutes les origines sous protection de l'État, de la Charte des droits et libertés et de la Cour suprême du Canada. Il n'y a jamais eu de crise des accommodements raisonnables ; il n'y a jamais eu de problèmes. C'est notre insécurité identitaire qui est la cause de tout. Alors, il faut abattre ce que certains appellent la « maladie identitaire ». Un seul signe distinctif fera en sorte de nous différencier au cours des décennies et des siècles à venir, soit le crucifix à l'Assemblée nationale. C'est une chance. Au moins, il restera quelque trace de ce peuple fondateur de l'Amérique du Nord. Un jour, on racontera aux enfants que ce restant de peuple qui « n'a jamais eu d'histoire », était, déjà, de confession chrétienne.

La langue ? C'est une question de temps. Notre culture ? Elle est déjà anglo-américaine. Nos traditions ? Elles ont été foulées aux pieds depuis des années par les nôtres.

Que reste-t-il de NOUS ? Seules la pratique de l'interculturalisme, la tolérance, l'ouverture et la bêtise.

« Tournons la page de l'Histoire ancienne », nous dit-on implicitement.

Marie Mance Vallée.

2) Des Métis reforment les rangs...

Bien que l'existence des Métis du Québec ait été scandaleusement occultée et le plus souvent niée par les différents pouvoirs, entre autres, le gouvernement fédéral et le gouvernement québécois, particulièrement depuis le milieu du XIX^e siècle, les Métis de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord reforment les rangs sous la bannière de la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM). Le territoire a été délimité, les us et coutumes qui ont si peu changé depuis, remis à la mode du jour. Des clans (Charlevoix, Côte-Nord, du Grand Brûlé, de la Manic, de Chicoutimi, Ouananiche, Lac Saint-Jean/Piékouagami et Centre-Nord du Saguenay), ont été formés et des capitaines de villages nommés. Une bouffée d'air frais !

Depuis la fondation de la Nouvelle-France, au début du XVII^e siècle, les relations des Jésuites, les écrits de l'admirable Mère Marie de l'Incarnation, et le Roy Louis XIV lui-même ne parle t-il pas des « sauvages convertis à la foi catholique romaine... » Il faut savoir que le Roy, qui encourageait les mariages entre Indiens et Européens, dans ce cas-ci des Français, allait même jusqu'à sévir, afin de forcer ces messieurs à prendre femme. Les coureurs des bois qui ont sillonné et fondé des villes et villages dans toute l'Amérique du Nord, les truchements, les explorateurs, les Dollard des Ormeaux, quoique mis au ban de l'Histoire par des historiens révisionnistes de mauvaise foi, en sont aussi la preuve. Et bien d'autres encore !

Les Métis du Manitoba, dont leur chef Louis Riel qui a été pendu pour avoir réclamé leur territoire, n'étaient-ils pas originaires du Québec ? Ne parle-t-on pas dans les écrits de sang-mêlé, de Blancs ensauvagés ou encore d'Indiens blancs d'Amérique, tel que les appelait plus récemment Philippe Jacquin, anthropologue et ethnologue français connu et reconnu ? Qui osera mettre en doute les traditions orales familiales qui, de génération en génération, relatent la petite histoire de chaque famille ? De ces descendants issus de mariages « à la mode du pays » ou encore d'unions chrétiennes.

Des rumeurs circulaient depuis quelques années à l'effet que le gouvernement fédéral, le gouvernement québécois et les Montagnais (aujourd'hui Innus) négociaient, derrière des portes closes, un traité appelé Approche Commune où il était question de redonner une grande partie du territoire aux seuls Innus. C'est le choc, l'incrédulité, la consternation chez les fondateurs de cette région, et surtout chez les Métis qui y voient la dépossession définitive du territoire qu'ils avaient développé, remettant en cause leur propre identité.

Qu'à cela ne tienne, ils iront devant les tribunaux ! En effet, l'article 35 de la Constitution canadienne de 1982 ne reconnaît-elle pas comme autochtones les Inuits, les Indiens **et les Métis** ?

N'eût été la sagacité d'un groupe de Métis du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la Côte-Nord, et celle de notre lien de mémoire, l'historien métis Russel Bouchard, mécontents, mais surtout inquiets, de la tournure que prenaient les événements au Québec concernant l'identité et le territoire, l'histoire des Métis aurait été emportée définitivement dans l'oubli. En effet, depuis le milieu du XIX^e siècle, et plus récemment, notre élite politique s'acharnait à promouvoir une certaine et improbable nation civique, comme s'il était possible et réaliste de donner naissance, en quelques années, à une nouvelle nation. Nation civique, multiculturalisme, interculturalisme, autant d'expressions qui indiquaient la volonté des gouvernements, des différents partis politiques, des élites intellectuelles de redéfinir la nation québécoise : un genre de « melting pot » à l'américaine ou encore un ensemble de ghettos. Pourquoi une nouvelle nation quand nous en avons déjà une ?... N'avons-nous pas toujours intégré jusqu'à récemment les nouveaux arrivants ?

L'an 2000 aura été une année charnière pour la Communauté métisse du Domaine du Roy et de la Seigneurie de Mingan (CMDRSM), dont la plupart des membres sont de langue française, la langue de leurs pères et mères. Les cimetières de la région parlent d'eux-mêmes...

Il n'y a point de doute : la nation métisse québécoise existe. Et il y en a des milliers. Des communautés en Gaspésie, en Estrie et ailleurs au Québec reviennent à la lumière du jour ; d'autres sont en formation.

Une chose est certaine, les Métis de la CMDRSM sont là pour rester maintenant. Depuis la conquête, nous avons subi des assauts répétés, afin de nous convertir, souvent malgré nous, à la langue et à la culture anglaises et, ces dernières décennies, à la culture anglo-américaine. Cependant, il est de plus en plus inquiétant de constater que l'engouement de certains, hélas ! même en France, pour la langue anglaise, pourrait donner un autre visage à cette communauté. La plus grande vigilance s'impose donc !

Marie Mance Vallée

3) Désir – et chances ? – de recouvrer la nationalité française

Périodiquement, le désir se traduit par des démarches... Voici la lettre adressée le 5 juin 2008 de Québec par leur avocat, maître Néron, au Premier ministre de la France, M. François Fillon, puis la présentation du collectif créé dans ce but et le mémoire présenté par l'avocat au nom du collectif.

RE : Les liens politiques et légaux entre la France et le Québec.

Monsieur le Premier ministre,

À titre personnel et de membre du Collectif Nationalité française, je porte à votre attention quelques commentaires suite aux déclarations présidentielles prononcées principalement à La Rochelle à l'occasion des célébrations du 8 mai 2008.

De manière on ne peut plus affirmative, le président de la République a déclaré :

« Il faut que vous le sachiez, la France aime beaucoup le Canada. »

« Vous savez que nous, on est très proches du Québec, mais je vais vous le dire, on aime beaucoup le Canada aussi. On n'oppose pas nos deux amitiés et nos deux fidélités. On les rassemble pour que chacun comprenne que ce que nous avons en commun, on va le tourner vers l'avenir pour que l'avenir du Canada et de la France soit l'avenir de deux pays pas simplement alliés mais de deux pays amis. »

« On aime le Québec, mais on aime le Canada. On aime les deux. »

Vous comprendrez que, en certaines circonstances, il devienne délicat d'avouer publiquement avoir deux amours simultanés difficilement compatibles. Le Président a fortement insisté sur l'amour et l'amitié, mais il nous apparaît qu'il a occulté la dimension légale de la question. Au plan diplomatique, le lien entre la France et le Québec est atypique et le demeurera longtemps, ne serait-ce qu'en raison d'un passé commun que nul ne peut ignorer. Chaque Québécois peut aisément s'imaginer qu'à une certaine époque ses ancêtres et les vôtres ont taillé et sculpté la pierre ensemble pour construire des monuments qui font encore la fierté de la France.

Le général de Gaulle, lors de sa visite qui a profondément marqué nos esprits, déclarait :

«... À la base de l'évolution qui est en train de s'accomplir en ce qui concerne à la fois le destin des Français canadiens et leurs liens avec la France se trouvent trois faits essentiels... Le premier, c'est qu'en dépit du temps, des distances, des vicissitudes de l'histoire, un morceau de notre peuple est installé, enraciné, rassemblé ici. Oui, un morceau de notre peuple, par le sang qui coule dans ses veines, par la langue qui est la sienne, par la religion qu'il pratique, par l'esprit, les mots, les gestes, les coutumes, le comportement de ses familles, de ses hommes, de ses femmes, de ses enfants, enfin par la conscience profonde qu'il a de sa propre communauté. »

Le général de Gaulle a parfaitement saisi le fondement du lien qui unit la France et le Québec : deux morceaux d'un même peuple. La France, au XVII^e siècle, de manière libre et éclairée, a posé en Amérique du Nord des gestes fondateurs assimilables à des actes de paternité. L'embryon d'une nouvelle nation a été créé. Cette nation cherche aujourd'hui à prendre toute la place politique qui lui revient dans le monde. C'est la vie d'une nation qui suit son cours. En de telles circonstances, n'est-il pas naturel que ces deux morceaux, la nouvelle et l'ancienne nation, établissent des rapports fondés sur une loyauté qui ne soit pas le résultat d'une recherche des intérêts et des équilibres ? Les liens diplomatiques entre la France et le Québec sont atypiques en ce sens qu'ils sont internationaux tout en conservant une dimension de loyauté qui ne saurait être autre que fraternelle.

Toujours lors de cette visite mémorable, le général déclarait à Berthier :

« Il y a longtemps que (la France) vous doit quelque chose, eh bien, la France veut vous rendre ce qu'elle vous doit... Je vous préviens que plus les jours passeront et plus vous sentirez le vieux pays parmi vous, et plus les jours passeront et plus, je le crois, vous apporterez au vieux pays votre propre concours, le concours de vos capacités, de votre ardeur. Nous mettons tout cela ensemble. »

Il s'agit là d'une promesse publique transmise directement par le président de la République à l'ensemble de la population du Québec qui l'a spontanément et chaudement acceptée. Malgré toute absence de formalités, ne s'agit-il pas là de la conclusion d'une entente qui lie légalement ? C'est le concours des volontés qui crée l'entente. Chose évidente, la promesse du général a plus de poids qu'un simple engagement moral.

À la suite de la visite, les deux communautés françaises se sont réappropriées et reconnues. Au niveau des gouvernements, des échanges se font, des engagements se prennent, et ce, sans compter les initiatives à titre privé. À l'occasion des auditions de la Commission des Sages sur la réforme du code de la nationalité, le Dr François Lubrina, président du Rassemblement des Français canadiens, a présenté un mémoire et a comparu devant les commissaires. Le but de son intervention était de réclamer un amendement à l'article 144 du code civil (devenu art. 30-3) afin d'écarter, lors d'une demande de reconnaissance de nationalité, la preuve de la possession d'état de Français.

Ce fardeau de preuve a toujours constitué un empêchement majeur pour les Québécois d'origine française désireux de réclamer leur nationalité, laquelle leur avait été retirée au mépris des lois fondamentales du royaume de France lors de la conclusion du traité de Paris de 1763.

Malheureusement, la Commission n'a pas donné suite à la requête, mais sous une forte pression de la part des sénateurs représentant les Français de l'étranger, le législateur a adopté l'article 21-14, lequel permet à toute personne qui s'est fait opposer la fin de non-recevoir prévue à l'article 30-3 de réclamer sa réintégration dans la nationalité française en souscrivant une déclaration auprès d'un magistrat ou d'un consul en poste à l'étranger. Le 27 juin 1994, le législateur a émis une circulaire afin de guider l'interprétation et l'application de l'article 21-14. Dans ce document, le législateur invite les magistrats et consuls à faire montre d'une certaine ouverture d'esprit lors de l'évaluation de la preuve du maintien de liens manifestes avec la France.

Entre autres, on y trouve l'exemple d'une personne qui ferait partie d'une association faisant la promotion de la langue française, ou encore le simple fait d'envoyer ses enfants étudier à l'école française. L'interprétation de l'article 21-14, à la lumière de la circulaire du 27 juin 1994, fait en sorte que près de 80 % de la population du Québec répondent à l'ensemble des critères prévus à la loi pour être réintégré légalement dans la nationalité française. En conséquence, ils peuvent aussi se qualifier pour participer aux élections présidentielles françaises. En fait, on peut dire que la promesse du général de Gaulle s'est concrétisée avec l'adoption de l'article 21-14 du code civil.

Lors de l'audition devant la Commission des Sages, le 21 octobre 1987, l'historien Pierre Chaunu a expliqué que la situation au Québec était assimilable à celle qui prévalait sous l'Ancien Régime où un sujet français, habitant un territoire cédé par traité, pouvait se présenter au parlement de Paris et faire reconnaître qu'il n'avait jamais cessé d'être régnicole français puisque le roi, en vertu de ses pouvoirs limités, ne pouvait valablement céder à une autre souveraineté une province de la couronne de France.

Cette théorie légale a été amplement démontrée dans un mémoire daté du 17 avril 2006, et que l'on retrouve sur le site (http://www.voxlatina.com/vox_dsp2.php3?art=1974) de Voxlatina. Dans ce mémoire, on démontre que le traité de 1763 contrevient de deux façons aux droits des « habitants français du Canada » puisque, d'une part, le roi Louis XV ne pouvait céder légalement quelque dépendance de la Couronne sans obtenir, au préalable, le consentement des États Généraux et que, d'autre part, il ne pouvait céder une population composée de ses propres sujets à un souverain étranger sans avoir obtenu, au préalable, l'assentiment de cette population. D'ailleurs, une requête en confirmation de la nationalité française a été présentée en mai dernier à madame Rachida Dati, ministre de la Justice et garde des Sceaux.

Suite à ce qui vient d'être présenté, nous portons à votre attention que le président Sarkozy a manifesté trop d'importance à l'amitié canadienne tout en négligeant le lien légal existant entre l'État français et la population du Québec, dont près de 80 % peuvent être réintégré dans la nation française. Sa loyauté à l'égard de la France ne s'est jamais démentie, des épreuves et des faits en attestent glorieusement. En voici quelques exemples que notre histoire commune garde en mémoire :

- En 1860, un bataillon de volontaires canadiens français se transporte jusqu'au Mexique pour prêter main forte aux forces expéditionnaires de Napoléon III venues à la rescousse de l'empereur Maximilien ;
- En 1867, environ 600 volontaires canadiens français se joignent à l'armée française venue à la défense de Rome contre Garibaldi ;
- En 1870, de nombreux volontaires canadiens-français se joignent encore à l'armée française dans la défense de Paris contre la Prusse ;
- Toujours en 1870, le Québec organise une souscription nationale pour recueillir des fonds afin de faire parvenir des vivres et des médicaments en France ;
- En 1890, de nombreux volontaires se joignent à une expédition militaire française engagée dans une lutte contre les pratiques d'esclavage en Afrique ;
- En 1914-1918, les autorités canadiennes souhaitent faciliter le recrutement de volontaires en misant sur la loyauté à la mère patrie, puisque l'idée même d'invoquer une loyauté à l'Empire britannique aurait pu provoquer des réactions opposées aux fins recherchées ;
- Lors de la Deuxième Guerre mondiale, 131 618 volontaires de la province de Québec s'enrôlent pour servir outre-mer ;
- La première invasion militaire alliée en sol français depuis la chute de juin 1940 a lieu à Dieppe le 19 août 1942. Les volontaires canadiens français stationnés en Angleterre comptent parmi les plus empressés à vouloir mettre le pied sur le sol français ;
- En plus de participer à des opérations conventionnelles, les volontaires du Québec sont nombreux à se porter candidats à des missions de renseignement et de coordination des activités du maquis en France occupée ;
- Ces volontaires collaborent avec le British Intelligence Service, le First Special Air Force, le Service du renseignement du général de Gaulle et les autres Français libres ;
- Les gestes méritoires des volontaires du Québec auprès du maquis leur ont valu de nombreux signes de reconnaissance officielle de la part des autorités de la République. Pour référence, la Légion d'honneur, la croix de guerre française, la croix de guerre française avec palme, la croix de guerre française avec étoile de vermeil, la croix de guerre française avec agrafe, la médaille de la Résistance, l'ordre de l'armée française ;

- Dans les mois et les années qui suivent le 8 mai 1945, quelques dizaines de milliers de Français, brisés et affligés, quelquefois effondrés et traumatisés, trouvent au Québec à la fois refuge et espoir dans un environnement fraternel. Aujourd'hui, leurs enfants et petits-enfants parlent encore français, fréquentent des écoles françaises, vivent sous des lois d'inspiration française, travaillent et font carrière en français.

Ces faits témoignent de façon exemplaire que l'amitié et la loyauté des Québécois ont toujours été authentiques. C'est pourquoi des rumeurs et des informations de toute provenance, nous signifiant que le président Sarkozy serait enclin à se servir de l'amitié et de la loyauté des Québécois comme d'un atout politique dans ses relations diplomatiques avec le Canada fédéral, provoquent dans nos rangs un malaise profond qui nous questionne sérieusement.

Sur ce, qu'il nous soit permis de porter à votre attention que le ton donné aux célébrations du 8 mai, à La Rochelle, a définitivement dénaturé la signification du 400^e de la Ville de Québec. Beaucoup de Québécois n'en reviennent tout simplement pas que l'État français ait permis au gouvernement fédéral de dénaturer complètement le sens des célébrations. Fait cocasse parmi d'autres, le seul représentant du Québec, le vice-premier ministre Philippe Couillard, était quelque part à l'ombre dans la foule, anonyme parmi les anonymes, alors que les représentants du Canada, qui n'ont aucune compétence dans les affaires de la Ville de Québec, brillaient au soleil sur le tapis rouge parmi les dignitaires français.

Vous comprendrez avec nous qu'en diplomatie, les symboles, les rituels, les formalités, les apparences façonnent le message. En une telle circonstance, le message donné par la France a été à ce point non équivoque que, pour beaucoup de Québécois, les célébrations se sont terminées brusquement le 8 mai dernier et que le 400^e fait désormais partie du passé, relégué dans les esprits au classeur des mauvais souvenirs. Ceci est d'autant regrettable que de nombreux Français avaient mis beaucoup de cœur et d'énergie à préparer leur participation à cet événement. La récupération et dénaturation de l'événement par le Canada fédéral est un autre exemple de la vieille et interminable politique de « provincialisation » des Canadiens français. À partir des années 1890, rompant radicalement avec l'esprit de partenariat adopté en 1867, le Canada anglais a systématiquement mené une politique de « dénationalisation » à l'extérieur du Québec, et de « provincialisation » à l'intérieur des frontières du Québec. Les événements du 8 mai en constituent un autre exemple : les Québécois d'origine française ne peuvent avoir d'existence politique qu'à l'intérieur des limites géographiques de leur seule province. Cette fois-ci, le Canada a réussi à obtenir le concours du président de la France pour remettre encore une fois le Québec à sa place.

La substantifique moelle de la supposée culture nationale du Canada s'est abondamment nourrie de deux essences. L'une, l'essence spirituelle, origine du protestantisme anglo-irlandais, l'autre, l'essence biologique, du mythe de la suprématie de la race anglo-saxonne. Dans le processus de formation de la culture canadienne, la culture française a été irrémédiablement considérée comme une substance étrangère, un facteur exogène, une menace susceptible de contaminer les caractéristiques essentielles de l'État et la primauté du groupe majoritaire. Faut-il le rappeler, ceci a été particulièrement le cas à partir des années 1890 avec l'émergence politique du groupe issu de l'immigration protestante venue d'Irlande. Le cri de ralliement « Keep Canada British » a été à la fois un cri du cœur et l'explication ultime autour desquels s'est développée la conception d'une culture unique, sans fissures, homogène et compacte.

La culture française a été officiellement répudiée parce que son extranéité a été interprétée comme une arme politique pointée sur l'identité protestante et anglo-saxonne de la nouvelle nation. Les Pères de la Confédération, familiers avec le concept des deux nations, n'avaient pas cherché à poser les bases d'un État culturellement homogène, mais la génération suivante a jugé que les valeurs du groupe majoritaire constituaient un gage essentiel d'unité et de survie. Le Canada était devenu subitement trop petit pour héberger deux cultures, et le Canadien français transformé en parfait symbole de l'étranger indésirable.

Les Canadiens français hors Québec, visés et pourchassés par une politique systématique de dénationalisation fort semblable à celle de la Prusse à l'endroit des Polonais, ont été privés de leurs droits linguistiques et de leurs écoles par des lois infâmes et inconstitutionnelles. Le Québec, pour sa part, s'est maintenu et a prospéré grâce à une solide culture de la vigilance. Sauf que tout a été imaginé, essayé, pour l'affaiblir politiquement. Tout est encore mis en œuvre pour y parvenir. Les événements de La Rochelle en sont un exemple parmi bien d'autres. Le président Sarkozy et le Premier ministre Harper tiennent à établir un rapprochement politique entre les deux pays. La France s'intéresse aux immenses ressources naturelles du Canada. Le Canada, pour sa part, s'il y voit la moindre possibilité d'affaiblir politiquement le Québec, ne laissera certainement pas filer sa chance. Ironiquement, l'existence même du Canada n'a cessé d'être tributaire de la puissance politique du Québec.

Tels sont, monsieur le Premier ministre, les liens politiques et légaux qui devraient toujours être présents dans les relations entre la France et le Québec.

Veuillez recevoir l'expression de ma plus haute considération.

Un « collectif » a été constitué, qui présente ainsi la situation et des justifications de sa requête



Le *Collectif Nationalité française*, organisation sans but lucratif, est né spontanément à la suite d'une requête de Marie Mance Vallée en vue d'obtenir un passeport français et par conséquent, une « confirmation » de nationalité française. Depuis le dépôt de sa demande à la Chancellerie du Consulat de France à Québec, en avril 2006, des dizaines de personnes s'y sont inscrites.

Je vous livre ici quelques motifs qui ont justifié certains demandeurs à s'inscrire à ce Collectif :

1. **Identité et fierté** : beaucoup de Québécois de souche française considèrent qu'ils sont des apatrides et désirent retrouver leur identité originelle. Pour eux, c'est une question de fierté.
2. **Langue maternelle française : il est inutile de rappeler ici que la langue française doit être sauvegardée**, surtout dans le contexte actuel de la mondialisation. Et particulièrement en Amérique du Nord.
3. **Double nationalité** : la mondialisation et le mouvement actuel des populations fait réfléchir... Nous savons que les nouveaux arrivants possèdent la double nationalité, et pourquoi pas les Québécois de souche française ?
4. **Accès à l'Union européenne (travail, études, affaires, voyages)** : la nationalité française et le passeport donnent accès à l'Union européenne, un marché de près d'un demi milliard d'habitants appartenant à 27 pays. Nous croyons qu'il serait avantageux pour notre jeunesse d'y avoir accès.
5. **Tourisme et retraite** : villégiature, vacances et pourquoi pas la retraite aux îles Saint Pierre et Miquelon, à la Martinique ou à la Guadeloupe, entre autres.
6. **Rapatriement** : nous avons pu constater, lors de la dernière guerre au Liban, la rapidité et l'efficacité avec lesquelles les Français ont été évacués et ramenés en France.
7. **Devoir de justice** : la France est de plus en plus présente en Amérique, et sans vouloir revenir sur notre malheureux passé, il ne serait que juste qu'elle « confirme » aux Québécois de souche leur nationalité française.

N.B. : Nous savons que plusieurs Québécois, dont Louise Beaudoin, Philippe Couillard, Stéphane Dion, Thomas Mulcair, et certainement beaucoup d'autres, possèdent le passeport français, par mariage ou autres.

Marie Mance Vallée
Le Collectif Nationalité française

L'avocat a présenté le mémoire en défense résumé ci-après, au nom du Collectif

VOUS ÊTES FRANÇAIS. LE SAVEZ-VOUS ?

Une Québécoise exerce son droit à l'obtention d'un passeport français

Le 17 avril 2006, une Québécoise de la région de Montréal déposait à la chancellerie du consulat de France une requête afin que lui soit délivré un passeport par les autorités administratives françaises. La requérante joignait à sa demande un mémoire¹ où il est démontré que, bien qu'elle soit née au Québec de parents québécois d'ascendance française, elle est toujours une *naturelle française*, au même titre que ses ancêtres français venus s'établir en Nouvelle-France.

Ce mémoire démontre, pour l'essentiel et avec autorités à l'appui, que le traité de Paris de 1763, quoique formellement ratifié par le roi de France et enregistré par le parlement de Paris, n'aurait jamais dépouillé les habitants de la Nouvelle-France de leur statut de naturels français, laissant intact leur droit, confirmé par deux ordonnances royales, d'aller, de retourner ou d'habiter en France, à leur choix, quand bon leur semblerait, et ce, sans être tenus de prendre *aucunes lettres de déclaration ni de naturalité*.

Selon l'argumentation présentée dans ledit mémoire, cet état de fait serait dû à des vices de forme et de consentement commis lors des négociations du traité de paix. Ainsi, en vertu des lois fondamentales du royaume de France, les rois, bien que seuls habilités à conclure des traités, ne pouvaient céder légalement aucun territoire ni aucune parcelle du domaine de la Couronne sans avoir, au préalable, obtenu l'assentiment des États Généraux du royaume ; ce qui ne fut jamais demandé. De même, toujours en vertu desdites lois, les rois de France ne pouvaient céder légalement leurs sujets ni aucun peuple du royaume sans avoir demandé, et obtenu, leur consentement ; ce qui n'a jamais eu lieu non plus.

Ces deux graves omissions s'expliquent par le fait que les rois de France et d'Angleterre se sont trop empressés de conclure leur traité de paix en omettant, sciemment, de se conformer à des dispositions incontournables du droit constitutionnel français. Bien qu'il soit incontestable que Louis XV a bel et bien signé, de sa main, le texte final du traité de Paris, il n'en demeure pas moins qu'il a omis, tout d'abord, de convoquer les États Généraux et, par la suite, de solliciter auprès des habitants de la Nouvelle-France leur consentement à devenir les sujets du roi d'Angleterre. En d'autres mots, et pour paraphraser une formule plus contemporaine, le droit constitutionnel français garantissait aux habitants le droit de donner une réponse claire à une question claire avant qu'ils ne puissent être cédés légalement à un souverain étranger, ce qui ne fut même jamais abordé avec la population concernée.

Ironiquement, les autorités anglaises étaient bien au fait de ces particularités propres au droit constitutionnel français, mais, tellement empressées de conclure l'entente convoitée, elles ont consenti à s'engager dans un traité alambiqué, portant en lui-même les germes de sa propre destruction. Ainsi, les habitants de la Nouvelle-France ont été cédés à un souverain étranger en violation de leurs droits constitutionnels, droits pourtant explicitement garantis par deux ordonnances royales. Force est donc de conclure que ces habitants n'ont jamais perdu leur statut de *naturels français*, que leurs descendants ont conservé ces mêmes droits, et que par conséquent, la démarche de la requérante est strictement fondée en droit.

Le tribunal compétent pour le service de la nationalité de Français nés et établis hors de France a rendu un jugement défavorable.

Les Québécois demandeurs continuent leur combat...

Un appel a été adressé à madame Rachida Dati, garde des Sceaux.

¹ Pour avoir accès au contenu complet du mémoire, cliquez :
http://www.voxlatina.com_dsp2.php3?art=1974

LE FRANÇAIS DANS LE TRAVAIL

Langue française dans les entreprises

L'action syndicale, soutenue par nos associations, avec son début d'internationalisation par notre conférence de presse réussie du 9 mars (syndicats-associations-parlementaires), commence à porter des fruits. Nous suivons cela avec la plus grande attention. L'avenir de notre langue se joue aussi dans ce combat.

Le communiqué de presse ci-après en témoigne.

L'UDPA-UNSA du groupe AXA obtient l'ouverture de négociations sur la « langue française »

Le 28 avril se sont ouvertes, au sein du groupe AXA en France, les négociations relatives à l'emploi de la langue française.

L'UDPA-UNSA, qui en avait fait la demande en février 2008, se félicite de cette décision.

En effet, face aux évolutions d'organisation de l'entreprise et à l'accroissement de l'usage de l'anglais dans les documents de travail, les outils informatiques, les échanges et communications divers, **nous estimons nécessaire de garantir aux salariés un « droit au français » dans leurs activités professionnelles.**

Pour notre organisation, un réel débat s'impose et doit s'inscrire dans le cadre de la négociation collective afin que soit élaborée, avec les partenaires sociaux, une véritable politique linguistique dans l'entreprise :

- **Le stress et l'insécurité** générés par la pratique obligatoire d'une langue étrangère peu ou mal maîtrisée,
- **La fatigue mentale** liée à l'utilisation abusive de jargons anglo-saxons,
- **Les possibles discriminations dans les évolutions de carrière ou le recrutement : sélection du candidat sur les compétences linguistiques au détriment des autres compétences,**
- **Les coûts** en formation linguistique que supportent ou devront supporter les entités francophones (ou non anglophones) au contraire des entités anglophones, constituent autant d'aspects **sanitaires, sociaux et économiques** que les entreprises multinationales, telles qu'AXA, ne peuvent aujourd'hui négliger alors même que trop souvent elles succombent au mirage de la langue unique.

(La langue de travail entre les salariés espagnols, italiens, français et portugais de l'entité informatique AXA Technology Services est l'anglais.)

C'est pourquoi nous rappellerons tout d'abord, lors de ces négociations, le cadre légal : **la loi Toubon du 4 août 1994** et notamment l'article L 1321-6 du (nouveau) code du travail qui dispose que :

« tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire pour l'exécution de son travail doit être rédigé en français. »

Nous proposerons ensuite à la direction :

- **La création d'une commission de terminologie** (à l'exemple de la filiale AXA Assistance) au niveau du groupe afin que soient recensés, traduits ou accompagnés d'une traduction en français les différents termes propres aux différentes activités des entités françaises (ou francophones),
- **La révision des descriptions de fonction** afin d'évaluer les compétences et les niveaux linguistiques nécessaires à la tenue de chaque poste,
- **La présentation au comité d'entreprise**, pour avis, **d'un rapport écrit sur l'utilisation de la langue française dans l'entreprise** (notamment sur les conditions d'application des dispositions de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française),
- **La mise en place d'outils de traduction automatique** adaptés aux métiers et pouvant permettre d'éviter les erreurs dues à des ruptures dans la chaîne de compréhension des processus de production.

Pour l'UDPA-UNSA, ces négociations (qui sont les premières en France sur ce thème à ne pas faire suite à une action judiciaire) représentent non seulement un espoir pour le maintien du français comme langue de travail en France et dans les pays francophones, mais aussi pour le maintien de l'italien en Italie, du portugais au Portugal, de l'allemand en Allemagne, etc.

- **Favoriser le plurilinguisme dans l'entreprise,**
- **Assurer la pérennité de toutes les langues au sein du groupe AXA dans le monde, en tout premier lieu, par le respect de leur usage sur leur territoire.**

Voilà ce que nous estimons être un exemple concret de développement durable.

BRÈVES

Eurovision 2009

Le 13 mai à Moscou, Patricia Kaas n'a été que 8^e. C'est certes beaucoup mieux que Sébastien Tellier, 19^e l'an dernier avec sa chanson en anglais choisie par une autocrate de France 3. Et beaucoup mieux que l'Allemagne, en queue cette année avec un spectacle anglo-sexué. Mais espérons que, parmi les trois interrogations de notre chanteuse sur les causes possibles de son relatif échec, nos gentils organisateurs ne retiendront pas à nouveau, en 2010, celle-ci : « C'était peut-être la langue française ? »

TV5 Monde lance un service internet gratuit "langue française" sur le mobile

La chaîne francophone internationale TV5 Monde a lancé un service internet "langue française" gratuit sur le téléphone mobile, destiné à apprendre le français de manière "ludique" partout dans le monde. Ce site, accessible "depuis n'importe quel téléphone mobile connecté à internet", est une déclinaison du site internet fixe de la chaîne et de sa rubrique langue française, qui reçoit "20 millions de visites par an", a précisé à l'AFP Marie-Christine Saragosse, directrice générale de la chaîne. Le site mobile comprend un guide de conversation pour les débutants disponible en 5 langues, donnant accès à 100 phrases clés (en version écrite et sonore) pour se débrouiller dans les pays francophones, des "jeux de questions" pour tester son niveau, un dictionnaire, des chroniques...

La chaîne a également lancé un site mobile gratuit destiné aux "voyageurs francophones".

Le prix Abel de mathématiques attribué au Français Misha Gromov

De Poincaré à Gromov, une tradition française

L'obtention du prix Abel par un chercheur installé en France est-elle un nouveau signe de l'excellence de la fameuse « école française » de mathématiques ? Voire. Personne ne doute que l'« école française » soit l'une des premières au monde. Sur les 49 lauréats de la médaille Fields (créée en 1936 et attribuée tous les quatre ans à un ou plusieurs mathématiciens), pas moins de neuf sont ou étaient de nationalité française. Le prix Abel n'existe que depuis 2003 et c'est la troisième fois avec Misha Gromov – après Jean-Pierre Serre et Jacques Tits – qu'il est attribué à un chercheur français.

Extrait de l'article publié le 27 mars 2009 dans « Le Monde » par S. Fo

Brève linguistique

Membre fidèle d'ALF, Jacques Costagiola nous envoie ces suggestions de francisation de mots étrangers lorsque la traduction en français ne parvient pas (encore) à s'imposer :

« Osez écrire lideur, ticheurte, champoing, houligane, pédigré, dileur, tagueur, bogueur, iglou, bouster, seurfer, samanche, traideur, trédeur ou tradeur... Les emprunts sont utiles, s'ils sont francisés. Introduire un mot exotique dans le texte, c'est être insensible à l'esthétique de la phrase et du verbe. »

<http://j.costagiola.over-blog.com/>

COURRIER DES LECTEURS

Deux alarmes de Francis Gandon, administrateur d'ALF

1) Les disciples transalpins de madame Péresse et monsieur Darcos sont bien mal récompensés de leur addiction au bilinguisme (omniprésent, y compris dans les gares). Voici un extrait d'un prospectus touristique florentin :

« To ensure the highest quality our most popular city towns tours are ALWAYS conducted by mother tongue English speakers. No other company in Florence can guarantee this ! »

Quant au français, qui a perdu tout droit de cité sous sa forme écrite, il reste largement pratiqué (musées, taxis, gares, hôtels...), en quelque sorte clandestinement.

Les vols Easy Jet Paris-Naples donnent les consignes de sécurité en français et italien (par disques). La démonstration, elle, se fait en sabir anglicisant (le personnel est français). Pendant le vol, le français est pratiqué de façon quasi monopolistique. Rien pour les Italiens : l'Europe est en marche.

2) Tant le sommet pour la reconstruction de Gaza que le tribunal international pour Hariri ont présenté le spectacle désolant d'un bilinguisme anglo-arabe. Le Liban n'est-il pourtant pas francophone ? Et l'Égypte, où se déroulait le sommet ? Le secrétaire permanent de l'OIF ignore-t-il qu'il existe de saintes colères ?

De Madame Christine Champion, membre d'ALF,

Écrivain, auteure de livres sur l'enseignement en France : auteure de deux essais sur l'enseignement, aux éditions du Rocher, puis éditeur indépendant : « La Désinformation par l'Éducation nationale » (2007), et « De l'éducation à la révolution permanente » (2007).

« My tailor is rich. »

De l'anglais, toujours de l'anglais ! Il fut un temps où, dès la classe de 6^e, nous savions traduire cette phrase simple, de l'anglais en français : non pas intuitivement mais après une analyse grammaticale en règle, et si nécessaire, une analyse logique. Le sujet est le nom commun de la phrase, « tailor » ; le verbe, « to be », à la troisième personne du singulier ; et « rich », l'attribut du nom, comme adjectif qualificatif venant après un verbe d'état. Enfin, « my » ?

Eh bien, c'est l'adjectif possessif, à la 1^{ère} personne du singulier, qui insiste sur l'idée que ce tailleur est le mien. « He is my own tailor ! », l'idée de possession est si british !

Par conséquent, cela signifie que chaque élève, à l'époque, si obtus fût-il, apprenait en France le français, de telle manière qu'il pouvait, aussitôt les premiers éléments de la syntaxe acquis, apprendre d'autres langues, dans les mêmes conditions.

Les rudiments du latin, eux, confortaient la grammaire française, dès la fin du primaire, vers 1950-1955. Les élèves moyens devaient donc déjà connaître à ce niveau les compléments d'objet direct, les compléments de nom, de lieu, d'attribution, etc. Sans quoi ils n'auraient su comment s'y retrouver dans les notions de cas latins (nominatif, vocatif, accusatif, génitif, datif et ablatif). Tous ? Tous, depuis que l'enseignement est devenu obligatoire pour tous, avec cependant quelques variantes selon la qualité des établissements et des maîtres.

Oui, mais beaucoup s'arrêtaient au certificat d'études. Ceux-là n'étudiaient pas le latin. Ils préféraient entrer en apprentissage.

C'est exact. Et pourtant la plupart savaient mieux lire et mieux écrire, dans une orthographe correcte, que la moyenne de nos élèves de 3^e. Sans pour autant abandonner leurs expressions populaires, originales, même incorrectes :

« Qu'est-qu'tu veux mon p'tit gars ! », clamait l'épicière de la « ville haute », en Poitou, entre le saucisson, le fromage de chèvre (habité), le cirage et les espadrilles !

« Peuchère, si, si ! Je l'ai eu fait ! Oh, il y a de ça, bien soixante et dix ans ! », entend-on encore en Provence.

Voilà un curieux passé surcomposé.

Ce franc-parler des places de marché perdure. Dieu merci. La provocation et l'humour s'y partagent le dernier théâtre de la liberté de pensée.

Cependant, en fin de lycée – sauf exception – pour s'exprimer par écrit les difficultés s'amoncellent. Dissertations et lettres de motivation étalent bien des faiblesses dans la présentation, l'en-tête, et la structure d'ensemble. Quel embarras ! Quel galimatias, parfois ! Et pourquoi cela ? Eh bien parce que des consignes ministérielles répétitives ont obligé les professeurs à ne plus expliquer la grammaire pour elle-même, depuis vingt ans, dans aucun cours à part. Il fallait, jusqu'à ce que M. Gilles de Robien intervienne en 2007, ne travailler les difficultés grammaticales qu'au cours des lectures de textes !...

De quoi empêcher les élèves de comprendre et d'aimer la littérature. On en connaît maintenant le résultat : le désintérêt prétendu pour les auteurs classiques, et une nullité générale en connaissance de la syntaxe.

Quelques statistiques : « Les chiffres de 2005-2006 (JAPED) nous montrent... que le désastre intellectuel perdure à l'état adulte : sur 800 000 jeunes gens appelés, l'épreuve donne... assurément 20% de mauvais lecteurs.

Maintenant... suivant le même rapport,... il reste que pour tous les jeunes lecteurs français, les difficultés sont « une mauvaise automatiser des mécanismes responsables de l'identification des mots » ; « une compétence langagière insuffisante. Une pauvreté de vocabulaire à leur disposition » ; enfin « une défaillance dans la compréhension des documents. »

C'est gravissime.

Or, la résistance et les quolibets des syndicats des maîtres furent tellement durs pour G. de Robien qu'on ne sait même pas si les enseignants suivront ses décrets, pour corriger ces défauts constatés ! Ils furent jugés dépassés, et pour tout dire « ringards ».

Quelle profondeur dans l'analyse et le langage ! Comme si l'on pouvait sans arrêt innover dans l'enseignement. Au contraire, il faut utiliser des méthodes éprouvées : rabâcher, faire apprendre par cœur les règles de grammaire, et les émailler d'exemples tirés de la meilleure littérature, même difficile, pourvu qu'elle contribue à grandir leur âme, à les « élever ». Je ne sache pas que nos enfants aient une cervelle si différente de celle de nos ancêtres.

Autrement dit, le problème de l'apprentissage de l'anglais apparaît bien secondaire, puisque les jeunes français apprennent si mal leur langue maternelle qu'ils ne sauront jamais parler correctement l'anglais, non plus. En revanche, au nom de cette mode du tout international polyglotte, ils y perdront leur identité française. Leur identité tout court.

D'ailleurs, l'un des B.O. de l'Éducation nationale de la rentrée 2008-2009 nous a annoncé glorieusement qu'on avait enfin nommé un enseignant capable de corriger les copies rédigées en turc, pour le bac 2009.

Ouf ! Nous voilà enfin sauvés de l'anglais !... »

De M. Halexander, chanteur franco-gabonais

Visiteur de notre site internet

Bonjour bravo pour votre site, ça fait plaisir. Je ne résiste pas à l'envie de vous raconter une anecdote...

Je me souviens, il y a 4 ans lors d'un voyage à Londres, à une soirée, une personne me demande :

- *que faites-vous dans la vie ?*
- je chante, je fais des disques.
- *et vous chantez bien anglais ?*
- je chante en français. Je n'ai qu'une chanson en anglais dans mon répertoire et ce n'est sûrement pas la meilleure.
- *pourtant vous feriez une meilleure carrière si vous chantiez en anglais.*
- c'est mon droit ne de pas chanter en anglais. Le français est ma langue maternelle.
- *je sais, je sais, mais les chanteurs qui vendent le plus sont des chanteurs anglophones.*
- je suis content pour eux. En attendant, nous sommes des millions et des millions de "French speaking people" à travers le monde, alors franchement je n'ai aucun complexe pour chanter en français. La France est le pays de la chanson à texte.

La personne a souri et du reste de la soirée, me regardait de loin. Ah, à souligner car c'est intéressant : c'était un métis anglais avec des origines jamaïcaines, je suis métis français/gabonais, aux crétiens qui pensent que la couleur de peau unit, manifestement, ce n'était pas le cas, c'est l'appartenance culturelle qui dominait.

Alors je ne peux qu'applaudir votre initiative.

Musicalement,
Jann Halexander
<http://www.myspace.com/jannhalexander>

PARUTION SIGNALÉE

Le français, enjeu du XXI^e siècle

Le lien ci-dessous permet d'accéder à une étude intéressante réalisée par l'OIF sur l'état et les perspectives du français dans le monde (on y évoque, entre autres, le droit d'utiliser sa langue nationale au travail).

<http://www.20mars.francophonie.org/Le-francais-enjeu-du-XXIe-siecle>

CONSULTEZ RÉGULIÈREMENT LE SITE INTERNET D'ALF
www.avenir-langue-francaise.fr

Des nouvelles plusieurs fois par semaine